

Paris, le 1^{er} juin 2018

Décision du bureau du Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire validée par le Haut comité :

Désignation de Mesdames Isabelle Barthe et Marianne Azario en tant que garantes du processus de concertation sur la phase générique des 4^{èmes} réexamens périodiques des réacteurs de 900 MW du parc nucléaire français

Le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN), en vertu de ses missions d'information, de concertation et de débat sur les risques liés aux activités nucléaires, a décidé de lancer une concertation sur la phase générique des 4^{èmes} réexamens périodiques des réacteurs de 900 MW du parc nucléaire français.

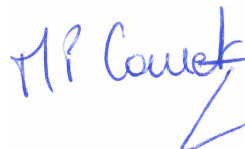
Cette concertation dont le lancement est prévu le 6 septembre 2018 et qui devrait durer plusieurs mois, ne constitue pas une étape réglementaire ; elle relève d'une démarche volontaire motivée par un impératif d'intérêt général visant à :

- informer les citoyens sur les dispositions prévues par EDF en vue de l'éventuelle poursuite de fonctionnement après 40 ans des réacteurs de 900 MW ;
- recueillir leurs avis sur ces dispositions et sur les questions à prendre en compte lors de ce réexamen.

Le HCTISN a décidé de désigner Mesdames Isabelle Barthe et Marianne Azario, figurant sur la liste nationale des garants établie par la Commission nationale du débat public (CNDP), en tant que garantes du processus de cette concertation dont les missions seront de veiller à son bon déroulement et d'en établir un bilan.

Les modalités d'indemnisation de Mesdames Isabelle Barthe et Marianne Azario et de la prise en charge des frais qu'elles engageront dans le cadre de cette mission feront l'objet d'un contrat conclu directement avec le maître d'ouvrage du projet, en l'occurrence EDF.

La présidente du Haut comité



Marie-Pierre COMETS